



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 22 janvier 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, madame Marie-Claude Nichols, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Jean Lalonde, préfet suppléant et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieus,
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette,
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe,
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Est absent monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt.

1. BIENVENUE PAR MADAME LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-01-22-01

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 3.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-01-22-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant tout le point 5.3 « Lac-à-l'épaule automne 2013 : suivi » après le point 17. « Période de questions allouée aux citoyens » et devient le point 18. Le point 5.4. « Bâtiments » devient le point 5.3.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2013 : ADOPTION

CA 14-01-22-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 14-01-22-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-01-22.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-01-22, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUI, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE PROCÉDER À LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, approuvé par les Archives nationales;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel a été effectué à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-01-22-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **à autoriser** la directrice du greffe et du contentieux de procéder à la destruction des documents identifiés à la liste jointe à la présente, conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Proposition adoptée.

5.2.2. COMITÉS DE LA MRC : INTÉRÊT DES ÉLUS À SIÉGER

Madame le préfet informe les membres de la procédure à suivre pour la constitution des comités de la MRC. Elle fait le dépôt de la liste des comités avec les intérêts de chaque membre. Elle souligne qu'il y aura des élections lors du prochain conseil. Elle rappelle aux membres que les réunions des comités ont lieu le jour.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1. CENTRE D'URGENCE 9-1-1 : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence du 27 octobre 2004;

CONSIDÉRANT l'échéance au 22 juin 2014 du contrat pour le service d'appels d'urgence avec CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT l'article 938 alinéa 2.1 du Code municipal permettant d'exclure le contrat du processus d'adjudication;

CONSIDÉRANT QUE des négociations doivent être effectuées entre les parties;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-01-22-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC de mandater le directeur général et la directrice du greffe et du contentieux à négocier un contrat à intervenir avec CAUCA pour un terme maximum de **cinq (5) ans** à compter du 23 juin 2014;

d'autoriser madame le préfet et monsieur le directeur général à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Proposition adoptée.

8.2.2. SERVICE D'APPELS 3-1-1 : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la prise de compétence par la MRC;

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 mars 2014 du contrat pour le service d'appels 3-1-1 avec *Communications Métro Montréal inc.*;

CONSIDÉRANT QUE le contrat était sur une base de soixante (60) mois, mais que le service ainsi que le paiement ont débuté au 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT la modification au service en décembre 2013 afin de passer de la reconnaissance vocale à un service personnalisé qui répond 24 heures sur 24 aux appels et redirige en fonction des protocoles de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un addenda doit mentionner ces deux (2) modifications au contrat;

CONSIDÉRANT QUE des négociations doivent être faites avec l'entreprise afin de conclure un contrat d'une (1) année, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-01-22-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** madame le préfet et monsieur le directeur général à signer un addenda incluant les deux (2) modifications;

mandater le directeur général et la directrice du greffe et du contentieux à négocier un contrat à intervenir avec *Communications Métro Montréal inc.* pour un terme d'une (1) année, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour un maximum de vingt-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999 \$) toutes taxes incluses;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

d'autoriser madame le préfet et monsieur le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

Monsieur Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette, prend son siège à 13 h 25.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1. COLLECTE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI DES TRAVAUX DES ÉLUS ET FONCTIONNAIRES

Monsieur le directeur général fait un suivi sur les travaux des élus et des fonctionnaires dans le projet de la collecte de la matière organique. Il explique le processus entrepris. Madame le préfet souligne l'apport de monsieur Herrbach dans ce projet.

10.2.2. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT le projet de la collecte de la matière organique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une entreprise spécialisée pour le projet d'implantation de la collecte de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45200 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Paul Herrbach**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'octroyer** un mandat à la firme Solinov pour le projet d'implantation de la collecte de la matière organique pour un montant de vingt-et-un-mille-six-cents dollars (21 600 \$) excluant les taxes applicables et **d'autoriser** madame le préfet et monsieur le directeur général à signer l'offre de services de la firme Solinov.

Proposition adoptée.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

CA 14-01-22-08



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. CULTURE

Aucun sujet traité.

15. AFFAIRES NOUVELLES

**15.1. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CANAL DE SOULANGES ET SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT DU CANAL DE SOULANGES : INFORMATION**

Monsieur le directeur général explique aux membres qu'il y aura une rencontre avec les municipalités visées par ce dossier et que des mesures devront être prises sous peu.

**15.2. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) : ADHÉSION OU NON**

Monsieur le directeur général dépose une correspondance concernant une demande d'adhésion à l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique.

Il est entendu de ne pas donner suite à cette demande d'adhésion.

**15.3. COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU HAUT-SAINT-
LAURENT : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION OU NON**

Monsieur le directeur général dépose une correspondance concernant le renouvellement de l'adhésion de la MRC au Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent.

CA 14-01-22-09

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de renouveler** l'adhésion de la MRC au Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent pour un montant de cent-cinquante dollars (150 \$) pour une année.

Proposition adoptée.

15.4. UN SERVICE POSTAL POUR LA POPULATION : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose une demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes (STTP CUPW).

Il est entendu de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

**15.5. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-
LAURENT – COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME : POSTE DE
REPRÉSENTANT TERRITORIAL**

Monsieur le directeur général dépose une correspondance de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent concernant un poste de représentant territorial à la commission Tourisme.

CA 14-01-22-10

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de nommer** madame Marianne Sigouin-Lebel, conseillère en développement touristique au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, pour représenter la MRC à la commission Tourisme de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.



16. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier précise que le budget 2014 n'est pas sur le site Internet.

18. LAC-À-L'ÉPAULE AUTOMNE 2013 : SUIVI

18.1. RETOUR SUR LES RÉOLUTIONS 13-11-27-04 ET 13-11-27-05

Monsieur le directeur général fait un suivi des décisions prises au lac-à-l'épaule du mois de novembre dernier. Il fait un retour sur les résolutions 13-11-27-04 et 13-11-27-05.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, informe les membres de la position de la Ville concernant la culture et la géomatique.

18.2. INFORMATION SUR LA DÉCISION DE NE PLUS SUBVENTIONNER CERTAINS ORGANISMES OU ÉVÉNEMENTS

Madame le préfet souligne que des lettres vont être envoyées aux organismes sélectionnés afin de les informer formellement que la MRC ne subventionnera pas leur organisme ou leur événement.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 14-01-22-11

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **que** la séance **soit levée** à 15 h 4.

Proposition adoptée.


MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier